

---

Adresse du conseil-général de la commune de Neuf-Brisach (Haut-Rhin) qui témoigne de son indignation en apprenant que les monstres avaient usurpé la confiance d'un peuple libre, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil-général de la commune de Neuf-Brisach (Haut-Rhin) qui témoigne de son indignation en apprenant que les monstres avaient usurpé la confiance d'un peuple libre, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 665;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_21052\\_t1\\_0665\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21052_t1_0665_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 30/01/2023

du Nord, qui combattent pour la cause de notre Liberté, fait passer à cet égard, 18 chemises, 8 paires de bas et 6 paires de souliers, provenant des modiques offrandes faites dans la dite Société.

Le Comité de surveillance du même lieu se joint à nous et fait passer aussi au même égard, onze chemises, provenant des offrandes qui lui ont été faites dans la commune, ainsi qu'il paroît par le billet de réception des administrateurs du district, ci-joint.

Depuis longtemps les habitants des campagnes étoient restés ignorés dans notre glorieuse révolution, les malveillants étoient parvenus à nous détourner du bonheur qu'elle nous prépare. Le fanatisme empoisonnoit les lois bienfaisantes de la Montagne, partout on méconnoissoit la patrie.

Mais, citoyens représentans, votre voix s'est fait entendre du haut de la Montagne, vous avez écrasé les intrigants et les fanatiques : vous avez rendu au bonheur tous les citoyens qui n'avoient jamais eu d'autres intentions que celle de faire le bien.

Nous vous félicitons sur la fermeté dont vous vous êtes rendus dignes et du courage que vous avez montré, pour détruire tous les ennemis de notre liberté.

Continuez, dignes représentans, achevez l'ouvrage que vous avez si bien commencé, comptez sur notre zèle infatigable, pour vous soutenir dans vos glorieux travaux ; nous vous invitons de rester à votre poste, tant que la patrie sera en danger. Vive la République, Vive la Montagne ».

Jean CHAUTOT (*secrét.*), Paul BELLET (*présid.*).

## 18

**Le conseil général de la commune de Neuf-Brisach, district de Colmar, département du Haut-Rhin, frappé d'étonnement et encore plus d'indignation, en apprenant que les monstres qui avoient usurpé la confiance d'un peuple libre, se sont rendus coupables du plus atroce des crimes, en conspirant contre la liberté, s'est réuni pour jurer de regarder comme le plus saint des devoirs, de dénoncer et de mettre sous le glaive de la loi les monstres qui cherchoient à donner atteinte aux principes sacrés de la liberté.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Neuf-Brisach, s.d.] (2).

« Frappé d'étonnement et encore plus d'indignation en apprenant que les monstres qui avaient usurpé la confiance d'un peuple libre se sont rendus coupables du crime le plus atroce en conspirant contre la liberté de ce même peuple, dont ils avaient été comblés de bienfaits ; et guidés par les mesures sages que vous avez prises, Citoyens représentans, pour prévenir les funestes effets de cette conspiration, nous en avons fait sentir toute l'horreur à nos concitoyens, en les invitant de rester immuables dans les principes de liberté et d'égalité, de surveiller avec la

plus scrupuleuse attention tous les traîtres qui oseraient attaquer ces principes directement ou indirectement, surtout les partisans de la royauté, ou du fédéralisme, la réponse de nos concitoyens, dont la majeure partie est armée, fut la répétition avec nous du serment de fidélité aux principes de liberté et d'égalité, d'unité et d'indivisibilité de la République, ils ont en même temps juré avec nous de regarder comme le plus saint des devoirs de dénoncer et de mettre sous le glaive de la loi les monstres qui chercheraient à donner atteinte à ces principes sacrés, si profondément gravés dans nos cœurs.

Le vœu unanime que tous les citoyens de cette commune ont manifesté, c'est de vous féliciter, Citoyens représentans, sur votre sagacité et surveillance à découvrir les conspirateurs et les traîtres à faire avorter leur projet liberticide et punir les auteurs, à vous réitérer l'invitation la plus formelle de rester à votre poste, tels sont les sentiments des citoyens de cette commune, qui habitent une place forte intéressante, qui n'est séparée que par le Rhin de la terre de l'esclavage, et qui combattront jusqu'au dernier soupir pour les principes de la Montagne. S. et F. ».

BOUCHÉ (*maire*), PINELLE, RUETH, SCHADELIN, S. PERROT, KOSMANN, F. LAIEGERT, SLECK (*agent nat.*), COURT (*secrét. g<sup>al</sup>*).

## 19

**Les administrateurs du district du Mans, continuellement occupés à faire exécuter les lois, n'ont su que par Garnier de Saintes la conspiration qui vient d'éclater. S'étant empressés à rechercher si, sur leur arrondissement, il ne se trouveroit pas quelques-uns de ces traîtres qui correspondoient avec les Hébert, Ronsin et complices, en ayant trouvé dans le sein de la société populaire du Mans, les ont livrés à la justice pour leur faire subir la peine due à leurs crimes. « Vous venez, législateurs, d'anéantir les conspirateurs; lancez, du haut de la Montagne, la foudre qui doit écraser tous les traîtres : sans justice ni probité, la République ne peut exister; les vertus sont à l'ordre du jour, faites-les respecter; le peuple continuera de vous bénir; il se serrera autour de vous, et la République sera encore une fois sauvée. »**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Le Mans, 9 germ. II] (2).

« Citoyens législateurs,

L'administration du district du Mans, l'un des plus étendus de la République, chargée de travaux immenses, emploie son temps et ses veilles à exécuter et faire exécuter la loi. Ses occupations multipliées l'ont empêchée d'assister, comme elle l'auroit désiré, aux séances de la Société populaire. Elle a ignoré ce qui s'y faisoit, ce qui s'y discutait. Un rayon de lumière sorti de la Montagne est venu l'éclairer. Garnier de Saintes

(1) P.V., XXXIV, 315, C. Eg., n° 592; J. Mont., n° 140; C. univ., 13 germ.; J. Perlet, n° 557; J. Sablier, n° 1232; Mon., XX, 119; F.S.P., n° 273.

(2) C 298, pl. 1037, p. 9; Débats, n° 568, p. 349; B<sup>in</sup>, 19 germ. (suppl<sup>t</sup>).

(1) P.V. XXXIV, 315. J. Sablier, n° 1232.

(2) C 298, pl. 1037, p. 8. B<sup>in</sup>, 19 germ. (suppl<sup>t</sup>); Débats, n° 568, p. 351.